



Fusion CentraleSupélec

La machine à broyer à plein régime

CentraleSupélec est née de la fusion de l'école Centrale Paris (établissement public) et de l'école supérieure d'électricité (Supélec, établissement privé) en 2015. Le CNESER, réuni le 15 septembre 2014, s'était prononcé massivement contre ce projet de fusion (5 pour, 21 contre et 16 abstentions, 1 NPPV).

Déjà, lors de cette fusion, la direction avait décidé d'augmenter les frais d'inscription qui sont passés de 620 € par an à la rentrée 2014 à 2 200 € par an à la rentrée 2016. Augmentation qui n'est pas terminée puisque ces frais doivent être de 3 500 € à la rentrée prochaine, soit plus de 5 fois et demi ce qu'ils étaient à la rentrée 2014 (source Les Échos - 10 mars 2017).

Aujourd'hui, la direction de CentraleSupélec escomptait mettre à profit cette fusion pour remettre en cause le temps de travail des personnels en réduisant le nombre de leurs jours de congés. Elle a également pour projet d'instaurer une hiérarchie entre les diplômes délivrés à Paris et dans les antennes de Rennes et Metz en créant pour ces dernières un « cursus expert » plus technique et moins scientifique que celui de Paris.

Le déménagement de l'établissement parisien sur le plateau de Saclay pose également de nombreux problèmes qui vont mettre en difficulté les personnels.

À l'appel de la CGT et de la section SGEN CFDT de l'établissement, après 4 jours de grève, une assemblée générale des personnels de CentraleSupélec, réunie le lundi 13 mars 2017, a décidé de voter la grève à une large majorité pour exiger :

- Sur la remise en cause de l'aménagement du temps de travail des personnels BIATSS
 - Le retrait des éléments de cadrage de la direction concernant le décompte des congés et le travail saisonnier.
 - Une durée de travail hebdomadaire effective de 35, 37 ou 39 heures proposée au choix à tout le personnel sans exception.
- Sur le nouveau cursus de CentraleSupélec
 - L'arrêt de l'instruction du cursus expert.
 - La remise à plat de la construction du nouveau cursus CentraleSupélec.
- Sur le déménagement
 - La révision des espaces et des conditions de travail en concertation avec les personnels avant le déménagement.
 - L'indemnisation des nouveaux frais engendrés par le déménagement des personnels (transport, frais de garde d'enfants...).

Ce jeudi 16 mars le Conseil d'administration de CentraleSupélec se réunissait. Dès le matin, plus de 200 personnes manifestaient devant le bâtiment où devait avoir lieu ce Conseil d'administration puis ont envahi la salle du Conseil, obligeant la direction à écourter la réunion.

À la suite de cette action, une assemblée générale a décidé d'appeler à une journée d'action le 21 mars 2017 et de se joindre à la mobilisation et au rassemblement proposés par l'Union nationale CGT FERC Sup ce même jour devant le ministère au moment où le CNESER se réunira.

La CGT FERC Sup soutient les personnels de CentraleSupélec dans leur lutte contre les conséquences désastreuses de la fusion pour l'ensemble des personnels et pour les étudiants et étudiantes. La CGT FERC Sup appelle tous les personnels des établissements d'ESR à se mobiliser le 21 mars 2017 et, en région parisienne, à rejoindre les personnels de CentraleSupélec devant le ministère, rue Descartes.